

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 03 mars 2015

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 2 mars 2015** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoint au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Jean-Claude CORSIN, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Était excusé : M. Thierry CHANTEREAULT pouvoir à Mme Françoise GAZEL CHARLIER

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame le Maire demande si elle peut ajouter le vote pour adhérer à l'agence technique départementale car la délibération doit être envoyée avant le 20 mars et la demande n'a été réceptionnée en mairie que le 28 février, aussi, l'ordre du jour avait été déjà affiché. Cette adhésion permettra d'être conseillé sur 4 thématiques : l'aménagement de l'espace public et de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eau usée et pluviale, et les bâtiments communaux. Ce qui évitera de prendre des bureaux d'études.

A l'unanimité le conseil décide d'adhérer à l'agence technique départementale, d'adopter ses statuts et désigne Madame le Maire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence départementale.

Avant de commencer Madame le Maire voudrait éclaircir des échos qui lui sont parvenus sur 2 sujets :

- la subvention rue Saint Martin a été refusée non parce qu'il y a eu un désaccord avec l'ancien préfet mais parce que les travaux sur le réseau de distribution sont exclus des modalités d'aides.
- au sujet des travaux réalisés au 1-3 grande rue, en aucun cas la commune n'y a participé financièrement. Seuls les honoraires de l'expert ont été pris en charge.

Enfin Madame le Maire tient à remercier l'aide de Monsieur Michel COTTIN pour régler le problème de la fuite d'eau survenue à 18h30 suite à un problème de différence de profondeur de l'ancienne canalisation. Ainsi que l'investissement de Monsieur Jean-Christophe DIZIEN jusqu'à 20h30. Elle salue aussi le professionnalisme de l'entreprise qui a tenu à régler le problème dans la soirée même. Madame le Maire remercie aussi les Asquinois qui ont compris vu l'heure tardive de l'incident l'incapacité à la mairie de les prévenir. Aussi il faudra prévoir dorénavant d'installer des bornes aux différentes voies afin de ne pas pénaliser tout le village et de faire une carte correspondant au circuit d'eau car celle existante n'est pas conforme.

I-PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 :

	22 MARS 2015	29 MARS 2015
De 8 heures A 10 heures	- Olivier DIZIEN - Thierry CHANTEREAULT - Achille DEFERT	- Olivier DIZIEN - Thierry CHANTEREAULT - Achille DEFERT
De 10 heures A 12 heures	- Michel COTTIN - Patrice MERCIER - Régis PERREAU	- Michel COTTIN - Patrice MERCIER - Régis PERREAU
De 12 heures A 14 heures	- Claude CLAVEL - Thierry VEYSSIÈRE - Jacqueline MEYER	- Claude CLAVEL - Isabelle GEORGELIN - Jacqueline MEYER
De 14 heures A 16 heures	- Isabelle GEORGELIN - Françoise GAZEL CHARLIER - Geneviève CALPENA	- Françoise GAZEL CHARLIER - Frédéric BOYER - Geneviève CALPENA
De 16 heures A 18 heures	- Isabelle GEORGELIN - Jean-Claude CORSIN - Philibert FUENTÈS	- Thierry VEYSSIÈRE - Jean-Claude CORSIN - Alain DEVILLIERS

Monsieur Norbert LIBERCIER s'excuse mais il travaillera à ces 2 dates.

Madame le Maire demande si Monsieur Patrice MERCIER veut bien être le Président du bureau de vote. Accepté par ce dernier, il fera donc l'ouverture et gardera une clé de l'urne ainsi que M. Olivier DIZIEN qui reviendra au dépouillement.

II- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ADIL 89 :

Madame le Maire fait part de la demande de participation financière par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne qui assure une mission de service public d'information sur l'habitat pour tous les icaunais.

La subvention annuelle proposée est de 0.10 € par habitant. Les membres du conseil décident à l'unanimité de verser la somme de 32.80€.

III- DEMANDE DE SUBVENTION DE FLOTTEURS FM :

Le conseil décide de ne pas donner de subvention car sinon il faudrait donner à chaque radio locale demandant une aide.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION DE RADIO AVALLON :

Comme expliqué précédemment le conseil refuse également cette demande.

V- DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE :

Madame le Maire fait part de la demande de subvention du Centre de Formation d'Apprentis LA NOUE de 200 € pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Madame le Maire explique qu'habituellement le conseil accorde une subvention lorsqu'un ou plusieurs jeunes de la commune sont scolarisés en tant qu'apprentis dans leur enceinte, or pour 2014/2015 il n'y en a aucun.

Les membres du conseil décident de ne pas attribuer de subvention au CFA LA NOUE.

VI- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFSEP :

Le conseil décide de ne pas octroyer de subvention à l'Association Française des Sclérosés En Plaques.

VII- CHOIX DES MODALITÉS DE LOCATION ET DU MONTANT DU LOYER POUR LE CAMPING :

Madame le Maire soumet au conseil d'accepter de mettre en place un bail précaire commercial de 3 ans car comme lui a expliqué le notaire il n'y a pas moins avec les nouvelles lois. Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire demande un vote à bulletin secret pour les 4 modalités locatives qui sont :

- 1) le montant du loyer
- 2) le pourcentage sur la recette des roulottes
- 3) accord pour la tonte du terrain en échange pour chaque manifestation dépendante de la mairie le prêt des sanitaires
- 4) remplissage de la cuve

A la question n°1, 250 € : 10 voix donc accepté à la majorité.

A la question n°2, 15 % : 8 voix, 25 % : 3 voix. C'est le pourcentage de 15 % des recettes qui est retenu.

A la question n°3, 8 voix pour et 3 voix contre. Les employés municipaux tondront le terrain du camping en fonction des besoins.

A la question n°4, 1 blanc, 6 non et 4 oui. Aussi la cuve restera au niveau laissé.

Sachant que toutes les dépenses d'eau, d'électricité etc.. incomberont au locataire.

VIII-CHOIX DE LA CAPITALE DE LA NOUVELLE RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du député de l'Yonne, Monsieur LARRIVÉ Guillaume nous proposant de délibérer sur le choix de la capitale de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté suite à l'adoption de la loi modifiant la carte des régions.

Les membres du conseil doivent choisir entre Besançon et Dijon.

Résultat du vote :

-Besançon : 4 voix

-Dijon : 7 voix

Le conseil décide de choisir Dijon comme capitale régionale à 7 voix contre 4.

La délibération sera envoyée au préfet de Bourgogne, au préfet de l'Yonne, au président du Conseil Régional de Bourgogne ainsi qu'au président du Conseil Régional de Franche-Comté.

IX- DEVIS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME AU 12 GRANDE RUE :

Madame le Maire fait part du devis de la SARL LEMOINE Jean pour la réhabilitation de l'assainissement autonome au 12 grande rue, bâtiment comprenant la salle des fêtes, le club informatique et un logement en location. Le devis est d'un montant de 17 579.76 € TTC.

Madame le Maire explique que nous pouvons bénéficier de 60 % de subvention.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de budgéter cette dépense. La réalisation sera effectuée quand la commune sera rattachée au Service Public d'Assainissement Non Collectif de Puisaye Forterre.

X-DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES DU CAMPING ET DE LA ROUTE NATIONALE :

Madame le Maire fait lecture des 2 devis concernant le changement de 2 lanternes une au camping et un autre route Nationale.

Le devis pour le changement de la lanterne du camping s'élève à 1 134 € TTC et celui de la route Nationale à 1 068 € TTC.

Le Conseil décide à l'unanimité de budgéter le remplacement des 2 lanternes pour une somme de 2 202 € TTC.

XI-DEVIS POUR LE REMPLACEMENT À L'IDENTIQUE DE LA PORTE DE LA SALLE DES FÊTES CÔTÉ COUR :

Madame le Maire présente le devis de la menuiserie MAILLARD et Fils pour le remplacement à l'identique de la porte de la salle des fêtes côté cour car le type de porte proposé par Monsieur COLLIN ne convenait pas aux Bâtiments de France.

Le Conseil décide de demander d'autres devis.

XII-PROPOSITIONS DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'YONNE :

Madame le Maire fait lecture du plan financier pris en charge par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne :

REGLEMENT FINANCIER	SUBVENTION	SDEY	COMMUNE	PARTICULIERS/ PROFESSIONNELS
RENFORCEMENT FACE AB SECURISATION FACE S S'	FACE 80%/HT	20%/HT	***	***
RENFORCEMENT SUR FONDS PROPRES En aérien ou souterrain si lié obligation technique ou administrative	***	100%HT	***	***
RENFORCEMENT SUR FONDS PROPRES En souterrain à la demande de la commune pour des raisons esthétiques	***	50%/HT	50%/HT	***
EXTENSIONS PARTICULIERS ET RENFORCEMENTS LIES	PCT 34%/HT	***	66%HT	FVR/ TAXE D'AMENAGEMENT
EXTENSIONS DES PROFESSIONNELS ET RENFORCEMENTS LIES	PCT 34%/HT	***	***	66%/HT
RENFORCEMENTS DES PROFESSIONNELS	***	34%/HT	***	66%HT
LOTISSEMENTS	PCT 34%/HT	***	***	66%/HT
DISSIMULATION FACE C ARTICLE DB	FACE/ART DB 40%/HT	20%/HT	40%/HT	***
DISSIMULATION SUR FONDS PROPRES	***	20%/HT	80%/HT	***
CABINES HAUTES	***	50% AVEC PLAFOND 15 000€ HT	50%/HT et déassement éventuel	***
ECLAIRAGE PUBLIC	***	30%/HT	70%/HT	***
PROGRAMME MAITRISE DE L'ENERGIE (2014-2015)	***	60%/HT	40%/HT	***
MAINTENANCE	***	20%/TTC	80%/TTC	***
RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	***	30%HT	70%/HT	***

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ce transfert afin d'avoir des subventions supplémentaires. Son niveau de transfert sera choisi lors du prochain conseil.

XIII-TARIFS DES ROULOTTES 2015 :

Madame le Maire explique qu'il nous est demandé de délibérer sur les tarifs 2015 proposés pour les roulotte malgré la mise sous gérance du camping et des roulotte début mai 2015 afin de pouvoir encaisser les sommes versées de janvier à mai.

Le conseil décide à l'unanimité de garder les mêmes principes et montants que les années précédentes :

	05/01/2015 au 05/02/2015	06/02/2015 au 08/03/2015	09/03/2015 au 02/04/2015	03/04/2015 au 25/06/2015	26/06/2015 au 06/09/2015	07/09/2015 au 12/11/2015	13/11/2015 au 17/12/2015	18/12/2015 au 03/01/2016
Pour la première nuit	75	85	75	85	95	85	75	85
Les 2 premières nuits	150	170	150	170	190	170	150	170
Les 3 premières nuits	225	255	225	255	285	255	225	255
Les 4 premières nuits	300	340	300	340	380	340	300	340
Les 5 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Les 6 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Prix nuits sup.	75	85	75	85	95	85	75	85

XIV-DEVIS RÉFECTION PEINTURE DE LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire avait demandé à 5 peintres un devis pour la réfection de la peinture à la salle des fêtes.

Vu l'écart entre les 2 seuls devis reçus, les membres du conseil décident de relancer les entreprises pour avoir d'autres offres et étudier les offres lors d'une réunion de travail.

XV-DEMANDE DE SOUTIEN À LA PROFESSION DES NOTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE LA LOI MACRON :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la Chambre des Notaires de l'Yonne demandant le soutien de la commune dans le cadre du projet de la loi Macron. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

XVI-ACCEPTATION TRAVAUX 2015 CHEMIN DU VERGER DU PAIN :

Madame le Maire fait part d'une estimation prévisionnelle des travaux pour le chemin du Verger du Pain reçu de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan. Le montant s'élève à 36 354 € TTC.

<i>Libellé</i>	<i>U.</i>	<i>Quantités</i>	<i>Prix Unitaires</i>	<i>Montant en Euros H.T.</i>
PRÉPARATION, DICT ET INSTALLATION DU CHANTER	U	1	250,00 €	250,00 €
DÉCOUPAGE OU SCIAGE DE CHAUSSEE	M	340	3,00 €	1 020,00 €
TRANCHÉE ASSAINISSEMENT	M ³	145	25,00 €	3 625,00 €
DÉBLAI	M ³	145	20,00 €	2 900,00 €
RECHERCHE MANUEL	M ³	5	25,00 €	125,00 €
TUYAUX PVC CR8 Ø 200 MM	M	170	35,00 €	5 950,00 €
LIT DE POSE DES CANALISATIONS EN MATÉRIAUX DRAINANTS 5 / 30	M ³	27	32,00 €	864,00 €
ENROBAGE DES CANALISATIONS EN MATÉRIAUX DRAINANTS 5 / 30	M ³	68	32,00 €	2 176,00 €
REMBLAIEMENT EN MATÉRIAUX D'APPORT G.N.T. 0/31,5	M ³	70	32,00 €	2 240,00 €
TERRASSEMENT EN RIGOLE POUR POSE DE CANIVEAUX	M	25	8,00 €	200,00 €
FOURNITURE ET POSE CANIVEAUX GRILLE 20 CM CLASSE A	M	25	260,00 €	6 500,00 €
FOURNITURE ET POSE REGARD AVEC GRILLE CONCAVE 40 X 40	U	4	400,00 €	1 600,00 €
PIQUAGE SUR CANALISATION	U	1	45,00 €	45,00 €
REGARD DE VISITE EN BETON Ø 1000 MM	U	1	500,00 €	500,00 €
SURHAUSSEMENT REGARD DE VISITE EN BETON Ø 1000 MM	M	1	300,00 €	300,00 €
DISPOSITIF DE FERMETURE D 400 TAMPON VERROUILLABLE	U	1	200,00 €	200,00 €
RACCORDEMENT DE LA CHAUSSEE AU CANIVEAU	M	25	12,00 €	300,00 €
ENDUIT BICOUCHE	M ²	150	10,00 €	1 500,00 €

Montant H.T. **30 295,00 €**
T.V.A. : 20,0 % **6 059,00 €**
Montant de l'estimation T.T.C. **36 354,00 €**

Madame le Maire explique que le regard prévu sera installé dans la partie appartenant dorénavant à la commune et se trouvant dans le champ.

Madame le Maire explique que le montant sera sûrement plus bas vu le groupement de commandes fait par la CCAVM.

Le conseil décide à l'unanimité de passer cette dépense au budget 2015.

Monsieur PERREAU Régis signale au passage qu'il serait bon de déplacer la borne incendie qui se trouve en plein milieu du garage du 1 chemin du Verger du Pain. Madame le Maire le précisera à Monsieur Jérôme HUCHARD qui est le technicien voirie à la CCAVM.

XVII-AUTORISATION DE DÉLÉGATION POUR LES APPELS D'OFFRES À LA CCAVM :

Madame le Maire demande de donner la délégation à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan pour les appels d'offres référant à la voirie.

Accepté à l'unanimité.

XVIII-CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION PROPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON VÉZELAY MORVAN :

Madame le Maire propose de signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie et de signalisation proposée par la CCAVM.

Accepté à l'unanimité.

XIX-AUTORISATION DE PAIEMENT DES RÉPARATIONS SUR UNE VITRE DE PORTE D'UN HABITANT :

Madame le Maire fait part que suite à l'appel du service de portage des repas chez un habitant d'Asquins signalant que les repas n'avaient pas été récupérés depuis plusieurs jours, Mr COTTIN Michel accompagné des agents techniques sont allés voir si la personne n'avait pas eu de malaise. N'ayant pu accéder au logement, un membre de la famille a été contacté et il a autorisé la Mairie à prévenir la gendarmerie et les pompiers afin d'intervenir. Les pompiers ont dû casser la vitre de la porte d'entrée pour accéder à l'intérieur et la mairie a fait appel à un menuisier afin de réparer les dégradations.

La réparation a coûté 148.80€ TTC et la trésorerie souhaite que les membres du conseil délibèrent afin de pouvoir payer cette facture.

Le Conseil décide à l'unanimité de payer cette facture de réparation.

XX-QUESTIONS DIVERSES :

► Madame le Maire fait part aux membres du conseil que le buste reliquaire de Saint Jacques le Majeur a quitté l'église d'Asquins pour être un élément majeur d'une exposition en Espagne à Saint Jacques de Compostelle. Il reviendra fin septembre 2015.

Monsieur VOTTERO de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à Dijon avait demandé qu'un traitement soit effectué contre des insectes qui commençaient à attaquer le bois. Celui-ci a été fait et le montant de la prestation a été payé par le musée recevant le buste.

► Madame Françoise GAZEL CHARLIER demande pourquoi les lanternes sont allumées toute la nuit. Madame le Maire explique que c'est par soucis de sécurité au niveau des cambriolages et pour une meilleure visibilité du nom des rues et des numéros des maisons pour les divers corps d'intervention d'urgence.

► Monsieur Régis PERREAU demande pourquoi lors d'une réunion de travail des décisions sont prises et que cela ne suit pas par rapport à l'atelier municipal. Madame le Maire explique que les travaux avaient commencé avant que l'architecte puisse exprimer notre demande. Madame le Maire lui précise qu'un compteur sera bien installé à l'entrée. Il demande aussi que la canalisation soit passée dans une gaine avec un remblaiement en concassé. Monsieur CLAVEL transmettra lors de la réunion de chantier.

Monsieur Régis PERREAU demande quand le panneau interdiction de stationner sera de nouveau remis au niveau du milieu de la grande rue. Madame le Maire doit voir ça avec les employés communaux. Pour le panneau cédez le passage au niveau de la croix en haut de la grande rue, c'est la CCAVM qui s'est trompée en commandant un STOP que l'on a retrouvé détérioré dans un chemin !

Monsieur Régis PERREAU propose pour remblayer les chemins 600 m³ de concassés à 5 €/m³. Il demande aussi de passer de l'anti rouille sur les rambardes du pont. Madame le Maire rappelle que cela est prévu sur l'échéancier des travaux du pont.

Il faudra aussi voir avec les employés communaux afin d'aménager un parking devant le champ où se déroule le vide grenier.

Monsieur PERREAU demande où en est l'achat de la parcelle jouxtant la décharge. Madame le Maire leur en fera part lors d'une réunion de travail.

► M. Norbert LIBERCIER demande si il est possible dans un principe de lisibilité d'éviter les abréviations. Madame le Maire précise qu'elle essaye au maximum de les limiter mais qu'il est difficile d'écrire à chaque fois leur interprétation quand elles sont répétées sur le procès verbal.

► M. Michel COTTIN demande quand les pompiers vont pouvoir installer à la mairie l'ancienne pompe à eau refaite d'une manière superbe par son épouse comme le précise Madame le Maire. Ce sera le 15 mars à 10h00. Une photo avec les nouveaux pompiers et les membres du conseil sera faite sous l'Orme et fera le pendant à celle déjà prise du temps de Monsieur Adrien GOURLET, Maire.

Monsieur COTTIN demande une précision au sujet des heures de déneigement le samedi, dimanche et jours fériés, doivent-elles être comptées doubles ? Madame le Maire précise que seul le 1^{er} mai est dans ce cas. Lors du prochain conseil il sera voté la proposition qu'à la place de récupération les heures soient payées pour les 3 employés de la commune.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :
Patrice MERCIER

